



Revision d'un jugement de divorce

Par **Collins Genevieve**, le 12/11/2016 à 11:35

Bonjour,

Ayant divorcé en Mai 2011, puis je encore demander la révision du jugement?

Nous avons divorcé à l'amiable et mon mari est resté dans notre maison après m'avoir réglé ma part, amputée du montant d'un héritage avec lequel il avait réglé le solde de notre crédit.

Mais j'ai réalisé un peu tard que j'avais beaucoup sous estimé le montant que j'aurais pu demander en compensation mobilière, ayant laissé à peu de choses près tous les meubles et équipements achetés en commun dans la maison.

De plus, après ma retraite, je me retrouve avec une nette baisse de revenus

Je ne suis ni remariée ni pacsée mais je vis en union libre.

Ma demande est elle recevable? Est ce trop tard?

Merci

Par **youris**, le 12/11/2016 à 12:00

bonjour,

percevez-vous actuellement une prestation compensatoire prévue dans le divorce ?

salutations